FRC 187

Case
FRC
13752

DISCOURS

DE M. D'AVERHOULT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES,

SUR L'OFFICE DE L'EMPEREUR;

Prononcé à la Séance du 25 Janvier 1792.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

VOTRE comité diplomatique, en s'attachant principalement à trouver le véritable sens des phrases contenues dans l'office de l'empereur, qui annonce un concert avec les différentes puissances pour la sûreté & l'honneur des couronnes, a fixé le véritable

THE NEWBERRY
LIBRARY

état de la queſtion. Vous n'avez dû, Meſſieurs, vous occuper des émigrés qu'autant que leurs attroupemens près des frontières du royaume pouvoient faire naître & encourager les deſſeins perfides de vos ennemis intérieurs : de concert avec vous, le roi a fait les réquiſitions néceſſaires près des princes étrangers qui favoriſoient ces raſſemblemens; ces formes diplomatiques ont été appuyées par de formidables préparatifs de guerre. Déja les princes allemands, protecteurs des attroupemens, annoncent le déſir de rentrer dans les bornes que preſcrit le droit des gens; & ſi le prince tonſuré, jadis évêque de Strasbourg, veut donner à ces armemens une nouvelle conſiſtance, en attirant chez lui les Français mécontens, cette inutile bravade prouve qu'aucun prince de l'Empire ne veut défendre la cauſe des émigrés, puiſqu'ils ſont réduits à s'étayer d'un auſſi foible appui : le roi eût compromis la dignité nationale s'il ſe fût abaiſſé au point de faire quelques réquiſitions au cardinal de Rohan ; mais les démarches vigoureuſes faites près du prince dirigeant du cercle, & près du chef de l'empire germanique ont produit à cet égard l'effet qu'on avoit lieu d'en attendre. Nous ne ſerions donc ni à la hauteur de nos devoirs, ni à celle des deſtinées de la France, ſi nous nous occupions davantage des projets inſenſés de nos paladins errans ; & qu'importe à la nation françaiſe de quelle couleur ſont les cocardes qu'ils affectent d'étaler aux yeux des nations étrangères ! cette décoration fait participer les cours qui les reçoivent avec cette marque diſtinctive, au ridicule de leur colère impuiſſante. Au reſte, Meſſieurs, ce qui eſt un ſigne de rebellion de la part des Français à l'égard de la France, n'en eſt point un à l'égard des puiſſances chez leſquelles ce ſigne eſt porté ; vous n'avez pas le droit de requérir que les Français de-

meurant en pays étranger ſoient vêtus plutôt d'une manière que d'une autre; tout ce que vous avez le droit, tout ce que vous devez exiger des puiſſances étrangères, c'eſt que vos concitoyens voyageant dans leurs états, y jouiſſent de la protection des loix, des droits ſacrés de l'hoſpitalité, & que votre pavillon & votre cocarde nationale y ſoient reſpectés. Mettant donc de côté tout ce qui concerne les Français rebelles, je m'attache uniquement à la grande queſtion, celle du concert qui exiſte entre les différentes puiſſances. Je ne m'arrêterai point, Meſſieurs, au tableau de la ſituation de l'Europe : déja on a levé le voile diplomatique qui couvre les intrigues des différentes cours ; on a calculé leurs forces, leurs moyens & leurs intérêts divers; mais, dans un temps où le cours ordinaire paroît ſuſpendu, où des alliances contradictoires lient enſemble des puiſſances conſtamment rivales, où une trève paroît proclamée entre les opérations oppoſées des différens cabinets, il eſt néceſſaire de remonter aux cauſes qui ont pu produire un événement qui paroît auſſi contraire à l'ordre naturel des choſes.

Foibles jouets des paſſions de ceux qui les environnent, conſtamment trompés ſur leurs véritables intérêts par des hommes avides, qui profitent ſeuls de l'autorité arbitraire, tous les princes ont dû voir la conſtitution françaiſe avec horreur. La philoſophie, cette arme ſi redoutable, parce qu'elle tire ſa force de la raiſon éternelle, qui exiſta avant les trônes & régnera ſur leurs débris; voilà l'ennemi contre lequel tous les princes ont formé une ligue défenſive. Ils ſe ſont affranchis la plupart, de l'influence du ſacerdoce, cette puiſſance rivale du trône ; ils luttent avec avantage contre les prétentions de cette caſte qui tire ſon origine de la foibleſſe des princes & de la lâcheté des

peuples. L'exemple de la Suede & celui du Brabant atteſtent cette vérité.

Quelle eſt donc la cauſe qui les engage à une marche rétrograde en paroiſſant applaudir aux vains efforts de ces deux ci-devant ordres en France ? C'eſt qu'ils ont vu que ce n'eſt qu'en ſubdiviſant l'exercice de l'autorité arbitraire entre des mains intéreſſées à ſa conſervation, qu'ils peuvent eſpérer de retenir l'anneau de cette chaîne qui lie les peuples : ce n'eſt pas un peu plus ou un peu moins d'autorité entre les mains du prince, qui peut étendre la conſtitution françaiſe chez les autres nations européennes; c'eſt la réforme de tous les abus, c'eſt la deſtruction de tous les préjugés, c'eſt, en un mot, la ſainte égalité des droits qui eſt l'arme redoutable que craignent ceux qui gouvernent les autres hommes; violez cette égalité, foulez aux pieds les droits impreſcriptibles de la nature ; rétabliſſez cette bigarrure aviliſſante pour le corps politique, & vous verrez tous les cabinets vous tendre l'olivier de la paix : raſſurés alors ſur les effets que la conſtitution françaiſe produira ſur les autres peuples, puiſqu'elle ne leur promettra plus aucun avantage, ils vous abandonneront les bornes preſcrites à l'autorité royale, bien certains que la nation elle-même devroit alors l'étendre pour ſe défendre des vexations des prêtres & des nobles.

Mais, meſſieurs, ſi tels ſont les deſirs qui naiſſent dans les cœurs des princes, différens obſtacles s'oppoſent à l'exécution d'un auſſi vaſte deſſein; le premier de tous, eſt le courage de vingt-cinq millions d'hommes libres, dont des parties peuvent être vaincues, mais dont le tout ne ſauroit être aſſervi. Le ſecond, eſt la terreur qu'inſpirent nos armes morales; notre déclaration, non des droits des Français, mais de l'homme, épouvante les princes; le premier coup

de canon tiré contre la France pourroit être le signal du réveil des nations, & cette possibilité se changeroit en certitude, si une pareille guerre étoit prolongée. La crainte de voir s'étendre chez eux le système français, empêche donc également & une paix franche, & une guerre ouverte. Il est possible que votre comité diplomatique ait rencontré juste, lorsqu'il a attribué la marche incertaine des différentes cours, & sur-tout du chef de la maison d'autriche, à l'espoir de l'établissement d'un congrès pour modifier notre constitution au gré des princes qui en redoutent l'influence ; mais c'est aussi tout ce qu'on peut dire de cette hypothèse; car la déclaration de l'empereur, par laquelle il reconnoît la libre acceptation de la constitution par Louis XVI, ôte toute apparence à cette conjecture. Un tel moyen ne pourroit réussir qu'à l'aide des divisions intestines & de la mésintelligence entre les deux pouvoirs; il est donc subordonné à nos opérations intérieures, au désordre dans les finances, au non paiement de l'impôt : & il dépend de nous seuls d'anéantir une espérance aussi frivole. Le saint enthousiasme qui a saisi l'Assemblée nationale, les ministres & le public présent, lorsqu'elle prononça, le 14 janvier, le serment non moins fameux que celui du jeu de paume; le décret qui en fut la suite; le message au roi, sa réponse franche & loyale, la prompte sanction du décret, & l'arrivée de tous les ministres chargés par le roi d'annoncer à l'Assemblée son assentiment au vœu des représentans du peuple; ce seul jour suffit pour déjouer toutes les intrigues de plusieurs mois.

Tant que les deux pouvoirs se prêteront un appui mutuel, les ennemis du dehors ne pourront espérer d'établir ce congrès que par la voie des armes, & ce n'est pas leur plan. Pour le prouver il suffit d'exa-

miner la conduite de Léopold, dont le cabinet paroît, en ce moment, exercer une influence conſidérable ſur tous ceux de l'Europe. Politique adroit, & craignant, en cas d'exploſion, plus que tous les autres princes, les effets de nos armes morales, dont le ſuccès ſeroit plus ſûr dans ſes Etats que dans tous autres, il a temporiſé pendant ſix mois avant d'accéder au concluſum de la diette de Ratisbonne, quoiqu'il s'attirât par-là l'inimitié de l'Empire, qu'il a intérêt de ménager pour l'élection prochaine d'un roi des romains.

Il a porté la Pruſſe à reconnoître, comme lui, la liberté du roi. Les conventions de Pilnitz, de Padoue, de Vienne, la déclaration par laquelle, après avoir reconnu la libre acceptation par Louis XVI, de la conſtitution françaiſe, il fait mention du concert entre les différentes puiſſances; les recommandations faites par lui aux princes dirigeans des cereles, pour gêner la liberté de la preſſe, & étouffer ce qu'il nomme eſprit d'innovation; ſa conduite vis-à-vis de l'électeur de Trèves, qu'il n'a voulu défendre qu'au cas qu'il fût attaqué; la conduite des électeurs & princes d'Allemagne qui viennent de diſperſer les raſſemblemens, l'office même qui fait le ſujet de vos délibérations actuelles, tout prouve que ce n'eſt ni contre la France, ni contre ſa conſtitution, mais contre la philoſophie elle-même que Léopold a formé cette ligue offenſive. Depuis long-temps ſes intentions auroient été connues ſi vos miniſtres des affaires étrangères euſſent demandé aux cours de Vienne & de Berlin une explication claire ſur les motifs d'une alliance auſſi biſarre; mais il étoit peut-être de leur intérêt de vous laiſſer à cet égard dans l'ignorance; il leur convenoit mieux d'abandonner les amis de la liberté, privés de données préciſes, au feu d'un patriotiſme qui pouvoit les

égarer, tandis que, sans se démasquer, ils auroient tiré d'une guerre inutile & injuste les fruits qu'ils s'en promettoient.

Voyez combien ce plan perfide se développe : ils vous ont annoncé que l'empereur avoit accédé au concluſum de la diette de Ratisbonne; mais ils se sont bien gardé de vous prévenir que depuis long-temps l'empereur, forcé par la constitution germanique, ne pourroit refuser de se rendre à la fin au vœu de l'empire, & que déja on lui faisoit un crime d'avoir balancé pendant six mois à seconder l'impatience de ces princes; ils vous ont donné connoissance des pièces qui prouvent ce concert entre les différentes puissances, pour que, révoltés de la conduite de votre allié, le chef de la maison d'Autriche, un premier mouvement vous égarât ; mais ils savoient que suivant la paix de Hubertsbourg, faite en 1763, la cour de Berlin ne pouvoit contracter à votre insçu, que la Hollande est liée à la France par un traité récent, que l'Espagne & tous les princes de la maison de Bourbon, quoiqu'attachés à cet empire par le traité qu'on nommoit autrefois le pacte de famille, donnoient des preuves plus fortes que Léopold ou Frédéric-Guillaume d'une inimitié secrette ; ils le savoient, ils ne vous l'ont pas dit. Quel autre motif pouvoit les diriger que l'espérance que, par une démarche imprudente à l'égard de l'empereur, vous forceriez l'Europe entière à changer son attitude défensive contre une attaque générale & soudaine ; & des amis de la liberté ont donné dans le piége ! ils ont compté sur des alliances dont ils auroient reconnu l'impossibilité, si on leur avoit mis le véritable état de l'Europe sous les yeux.

Si donc j'ai prouvé que cette ligue de princes n'est que défensive, qu'il dépend de nous seuls de déjouer

par nos opérations intérieures les deſſeins de ceux qui voudroient modifier notre conſtitution dans un congrès; s'il n'eſt pas moins prouvé que tous les princes ont beſoin de la paix, deſirent la paix; ſi déja ils vous en ont donné la preuve en diperſant les attroupemens qui portoient atteinte à votre tranquillité intérieure; que deviennent alors les phraſes de ceux qui voudroient vous exciter à faire une guerre injuſte? car ce n'eſt pas devant vous, & dans une diſcuſſion où il s'agit du ſalut de la choſe publique, que je ſais compoſer avec la vérité. L'on vous induit en erreur lorſque, bâtiſſant ſur des hypothèſes & en vous circonvenant de vaines terreurs, l'on veut vous engager à attaquer l'empereur, afin de forcer cette ligue de princes à prendre le caractère offenſif; car la déclaration que le traité de 1756 eſt rompu, & la ſatisfaction qu'on demande équivalent à une déclaration de guerre; car c'eſt par une miſérable équivoque qu'on a oppoſé dans cette tribune la dignité de la nation françaiſe à celle d'un ſeul homme couronné. Tant que les nations, nos voiſines, n'auront pas changé leur gouvernement, l'homme qui eſt à leur tête eſt leur repréſentant de fait, & ſa dignité devient la dignité nationale.

Je ne vous répéterai pas que le traité avec l'Autriche vous eſt onéreux; toute la France le ſait, il eſt inutile d'en donner des preuves, & ce n'eſt pas ici qu'on doit débiter des lieux communs; mais ce qui eſt digne de votre attention, c'eſt d'examiner ſi c'eſt dans l'inſtant où vous n'avez aucun autre allié, où toutes les liaiſons entre les différentes cours ſont formées, que vous devez non-ſeulement rompre ce traité, mais forcer Léopold à la guerre, ſur l'eſpoir douteux que d'autres puiſſances formeront des traités avec vous. Eſt-ce d'après des données auſſi incertaines que nous

devons agir, meſſieurs, lorſqu'il s'agit du ſalut public ? & s'il m'eſt permis de me ſervir d'une phraſe auſſi triviale, eſt-ce en bâtiſſant des châteaux en Eſpagne que nous défendrons la liberté & la conſtitution françaiſe ? Ne vous le diſſimulez pas, l'empereur & la Pruſſe, qui ſeuls ont cinq cent mille bayonnettes à leurs ordres, reſteront unis & ſeront forts de l'alliance de toutes les autres puiſſances, quand la guerre ſera injuſte de votre part & qu'elle ne ſera pas néceſſitée aux yeux de tous les peuples par la conduite de ces mêmes puiſſances. L'on vous a cité l'exemple de l'Angleterre, mais l'on ne vous a pas dit que ſupérieure ſur mer à toutes les autres puiſſances, elle n'avoit rien à craindre pour elle-même par ſa poſition. L'on vous a cité Charles XII, mais l'on a paſſé Pultava ſous ſilence.

Meſſieurs, ſoyons vrais, les amis de la liberté voudroient venir au ſecours de la philoſophie outragée par la ligue des princes, ils voudroient appeler tous les peuples à cette liberté & propager une ſainte inſurrection ; voilà le véritable motif des démarches inconſidérées qu'on vous propoſe. Mais devez-vous laiſſer à la philoſophie elle-même le ſoin d'éclairer l'Univers, pour fonder par des progrès plus lents, mais plus ſûrs, le bonheur du genre humain, & l'alliance fraternelle de tous les peuples ? ou bien devez-vous, pour hâter ces effets, riſquer la perte de votre liberté & celle du genre humain, en proclamant les droits de l'homme au milieu du carnage & de la deſtruction ?

Cette entrepriſe ne ſera noble, grande, digne de vous, que lorſque, provoqués à une guerre devenue juſte & néceſſaire, l'attaque ſera le ſeul moyen de défenſe, lorſqu'en vous conſtituant en état de guerre effective vous pourrez prouver à l'univers entier qui vous contemple, & à la France qui vous a confié ſes plus chers intérêts, que c'eſt pour maintenir ſa conſtitution

dont vous êtes les gardiens, que vous allez confier ſon ſort & le ſang de ſes frères aux haſards des combats.

Laiſſons donc à la philoſophie le ſoin d'éclairer l'univers; & ſi l'aveuglement de cette ligue de princes devance l'heure qui a été marquée de toute éternité pour fonder le ſeul empire durable, celui de la raiſon, plaignons le ſort de l'humanité ſouffrante, qui alors ne verroit luire ces beaux jours qu'après un orage auſſi terrible.

J'invoque la queſtion préalable ſur le projet de décret de M. Briſſot, parce qu'il repoſe ſur une fauſſe hypothèſe, celle d'une ligue offenſive, formée entre différentes puiſſances, & que, confondant dans Léopold le caractère d'empereur avec celui de chef de la maiſon d'Autriche, il enviſage comme un acte d'hoſtilité la ſanction du *concluſum* de la diète de Ratisbonne, tandis que l'empereur ne pouvoit ſe diſpenſer d'exécuter, à cet égard, les loix de l'Empire, ſans eſſuyer, de la part des membres du corps germanique, le juſte reproche que ſon intérêt perſonnel, comme chef de la maiſon d'Autriche, & en cette qualité d'allié de la France, l'empêchoit de remplir ſes fonctions comme empereur. Je crois d'autant plus néceſſaire d'appliquer la queſtion préalable, que cette diſtinction, entre les doubles qualités de pluſieurs des princes de l'Empire, empêchera également que nous confondions l'électeur d'Hanovre avec le roi d'Angleterre, que ce ſera le ſeul moyen convenable pour éviter que le différend avec la diète de Ratisbonne, ne nous donne la guerre avec toute l'Europe.

J'invoque pareillement la queſtion préalable ſur l'amendement propoſé par M. Iſnard; ſi l'opinant avoit eu les traités des Barrières ſous les yeux, il y auroit vu que ces traités, formés entre la maiſon d'Autriche & la Hol-

lande, pour s'opposer conjointement au despotisme de Louis XIV, dont l'ambition paroissoit aspirer à la monarchie universelle, exigeoient de chacune de ces deux parties contractantes, qu'elles tinssent un certain nombre de troupes dans les Pays-Bas, dont le *minimum*, mais jamais le *maximum*, n'a été réglé. Au reste, ces traités des Barrières ont été entièrement annullés par les deux parties contractantes elles-mêmes, sous le règne de Joseph II. Quand même donc on pourroit en conclure, ce qui n'est pas, que l'empereur ne pourroit avoir que 40,000 hommes dans les Pays-Bas, il seroit encore absurde que la France, contre laquelle ces traités étoient dirigés, en réclamât l'exécution abandonnée par les parties contractantes elles-mêmes.

Enfin, messieurs, j'appuie le projet de décret du comité diplomatique, en y faisant les changemens suivans. Le voici tel que je l'ai amendé.

ARTICLE PREMIER.

Le roi sera invité, par un message, de demander à l'empereur, au nom de la nation françoise, des explications claires & précises sur les motifs & les bâses de ces alliances, qu'il désigne sous le nom de concert de différentes puissances, pour le maintien de la sûreté & de l'honneur des couronnes;

2°. Qu'il sera pareillement invité de déclarer à l'empereur que le traité du 9 mai 1756 ne peut plus être considéré comme un traité de prince à prince, mais comme un engagement solemnel entre la nation françoise & le chef de la maison d'Autriche; que dans le nouvel état des choses, la première condition à remplir par l'empereur est nécessairement de reconnoître la constitution françoise, seul titre en vertu duquel le traité puisse être désormais maintenu & renouvellé; &

*24

qu'à défaut de reconnoître explicitement les droits politiques de la nation françoise, devenue sa partie contractante, le traité du 9 mai 1756, entre la maison d'Autriche & celle de Bourbon, sera anéanti comme étranger à la nation françoise.

Un troisième article porte les mêmes dispositions que celui de votre comité diplomatique, avec la seule différence qu'au lieu du terme du premier février prochain, vous mettrez le premier mars; ce terme vous paroîtra long, mais je m'explique, il est nécessaire de mettre le premier mars. Je vais vous faire sentir les motifs qui me déterminent à le proposer. Il ne suffit pas que nous calculions s'il faut tant de jours au courier pour arriver à Vienne, s'il faut quelques jours à l'empereur pour se décider & faire sa réponse. Nous ne devons pas exposer le genre humain à voir la paix troublée, ni la France à entamer une guerre, dans le cas où un courier, par un accident qui peut arriver tous les jours, ne seroit pas arrivé à Vienne à l'époque indiquée. Il faut donc quelques jours de plus, & c'est pour cela que je demande le premier mars.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.